

DEPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de Compiègne  
COMMUNE DE VILLE

ARRETE DU MAIRE RELATIF A LA RANDONNEE EN CALECHE  
DE L'ASSOCIATION HISTOIRE DE...

Arrêté N° 3 / 2026

**Le Maire,**

- Vu le code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la Loi N° 82 -213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu la circulaire N° 86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le maire, le président du Conseil général et le représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière ;
- Vu la demande présentée par **Madame Nathalie COLINET**, présidente de l'association **Histoire de... de Ville** pour organiser une "randonnée en calèche", le **samedi 28 mars 2026 de 9h à 12h30** sur l'itinéraire de 15 km, ci-dessous :
- Départ Place de l'Eglise à Ville
- Pont-l'évêque
- Abbaye d'Ourscamp
- Château Mennechet à Chiry-Ourscamp
- Retour Place de l'Eglise à Ville
- Vu la nécessité d'éviter tout accident ;

**ARRETE :**

Article 1 - L'association **Histoire de... de Ville** est autorisée à organiser une randonnée en calèche, le **samedi 28 mars 2026 de 9h à 12h30** suivant l'itinéraire annexé.

Article 2 – **Le stationnement sera interdit, sur le parking de l'Eglise, du vendredi 27 mars 2026, à partir de 18 heures et jusqu'au samedi 28 mars 2026, 17 heures.**

Article 3 - Toutes les dispositions devront être prises pour assurer la sécurité des personnes en signalant la randonnée notamment par la présence de **voitures munies de gyrophares à l'avant et à l'arrière de la randonnée** et par l'apposition de panneaux annonçant cette manifestation aux entrées du village.

Article 4 - Chaque enfant devra être encadré par un adulte.

Article 5 - Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Noyon
- Les services de secours et d'incendie de Noyon

Fait à Ville, le 16 mars 2026

Le Maire, Philippe BARBILLON

Publié et notifié, le 16 mars 2026

